



Ce samedi 2 mars, c'est :

Baby bourse

De 9h à 13h à la **Maison des Arches**, l'Association Communale organise une baby bourse : vente de vêtements bébés/enfants et matériel de puériculture.

Renseignements au 06.28.48.20.47

ou acf90150@gmail.com

Après-midi jeux de société

Jeux de cartes, jeux de plateau, coopératifs ou compétitifs, en bois ou non, il y en aura pour tous les goûts et tous les âges.

Rendez-vous de 14h à tard dans la soirée à la Maison des Arches.

Entrée gratuite et petite restauration sur place.



Fermeture de classe

La direction académique a annoncé 40 potentielles fermetures de classes dont une au RPI de Foussemagne/Reppe. Les maires sont pleinement mobilisés contre cette absurdité et pour l'avenir de nos enfants. **Battons-nous tous contre cette situation intolérable !**



Sécurité routière

Dans le cadre de l'élaboration d'un **schéma directeur** d'aménagement des routes, le bureau d'étude BEJ a débuté la phase de relevés topographiques. Si vous souhaitez participer au groupe de réflexion pour proposer des idées, vous pouvez contacter le secrétariat de mairie.



Biodéchets

Les biodéchets sont les déchets alimentaires : les épluchures et les restes de repas, y compris les restes de viande et de poisson.

Les habitants n'ayant pas encore retiré leur bioseau accompagné de sacs kraft peuvent se rendre en mairie durant les horaires d'ouverture.

La borne à biodéchets a été installée près de l'écopoint rue du Lavoir. Une seconde sera installée cette semaine.



Arrêt de bus « ancienne douane »

Dans le but d'améliorer la sécurité des usagers, l'arrêt de bus « ancienne douane » a été **déplacé de 50m** afin de le positionner à l'entrée du chemin de la Croze.



Mairie de Foussemagne - 11 rue d'Alsace - 90150 Foussemagne - www.foussemagne.com

Contact : 03 84 23 34 40 ; secretariat@foussemagne.com ; @foussemagne ; facebook.com/mairiedefoussemagne
Horaires d'ouverture : lundi et jeudi : 16h-18h ; mercredi et samedi : 10h30-12h ; ou sur rendez-vous

Fin des travaux d'éclairage public

Le remplacement des anciennes lampes par des LED a été effectué pour la totalité du village. La puissance énergétique a été diminuée de 60% pour un confort et une sécurité accrue.

Nouveaux horaires d'extinction de l'éclairage :

- Coupure standard de 0h à 5h,
- Du samedi au dimanche : de 1h à 5h,
- Pas de coupure le 23 et le 31 décembre,
- Coupure le 21 juin et le 13 juillet de 1h à 5h.

Coût communal après subvention : 18 000 € HT



Rénovation de la synagogue

Grand Belfort a débuté les travaux de rénovation de l'ancienne synagogue : reconnaissance des fondations, essais pressiométriques, échafaudage intérieur, nettoyage des combles, bouchage des trous d'accès...

Afin de préserver les conditions de vie des choucas, 30 nichoirs ont été installés au niveau d'un alignement de bouleaux situés entre la salle des fêtes et la mairie.

Coût communal : 0 €

Amélioration de la qualité de l'eau

Le raccordement au réseau d'eau d'Angeot (par Frais) a été effectué. Ceci permet désormais le mélange des eaux des deux réseaux pour diminuer le taux d'herbicide et ainsi améliorer la qualité de notre eau. Sans cette dilution, l'eau restait tout de même consommable. Le réglage est effectué manuellement et sera automatisé d'ici un mois.



Sécurisation de la mare de l'école

La mare rongait dangereusement les berges en direction du parking de l'école et de la route. Pour sécuriser l'endroit, la commune a lancé des travaux d'envrochement actuellement en cours.

Coût communal après subvention : 3900 € HT



Message de l'asso FousRepp'Kids

Nous vous annonçons la création d'une association de parents d'élèves du RPI de Fousse-magne et Reppe : FOUSSREPP'KIDS.

Cette association a pour but de dynamiser la vie autour de l'école et d'organiser des événements pour le plus grand plaisir des enfants.

La kermesse de fin d'année aura lieu le 15 juin 2024 à Reppe. Nous aurons besoin de parents, grand parents ou voisins volontaires pour la tenue de celle-ci.

N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement : foussreppkids@laposte.net



Mairie de Fousse-magne - 11 rue d'Alsace - 90150 Fousse-magne - www.fousse-magne.com

Contact : 03 84 23 34 40 ; secretariat@fousse-magne.com ; @fousse-magne ; [facebook.com/mairiedefousse-magne](https://www.facebook.com/mairiedefousse-magne)
Horaires d'ouverture : lundi et jeudi : 16h-18h ; mercredi et samedi : 10h30-12h ; ou sur rendez-vous

IPNS - Ne pas jeter sur la voie publique

Consultation publique concernant le Plan Climat Air Energie Territorial

Avec le Plan climat-air-énergie territorial, le Grand Belfort est engagé dans une démarche qui vise à réduire le changement climatique, à préserver la qualité de l'air et à adapter notre territoire aux effets du changement climatique.

Le Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) est une démarche de planification, à la fois stratégique et opérationnelle. Son objectif est de permettre aux collectivités de coordonner la transition énergétique et climatique sur leur territoire.

La Loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV) du 17 août 2015 fait évoluer le périmètre et l'ambition des plans climat, en y intégrant dorénavant les enjeux concernant la qualité de l'air.

Le PCAET a trois objectifs :

- La réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) du territoire pour contribuer à réduire le changement climatique.
- La préservation de la qualité de l'air pour limiter les impacts sanitaires et environnementaux de la pollution atmosphérique croissante.
- L'adaptation du territoire aux effets du changement climatique face à sa vulnérabilité initiale.

Les habitants du Grand Belfort peuvent consulter le projet de Plan climat et ses annexes, et déposer leur avis du 19 mars au 19 avril :

- Sur internet : www.grandbelfort.fr/cadre-de-vie-environnement/plan-climat.html et remplir le formulaire en ligne.
- Par mail à planclimat@grandbelfort.fr
- Sur un registre papier à l'Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort : le projet de plan climat et un recueil des avis sont disponibles.



Départ du syndicat de la piscine d'Étueffont.

Dans un précédent bulletin, nous vous informions de la décision du Conseil Municipal de quitter le syndicat de la piscine d'Étueffont en raison d'une « anomalie administrative ». La commune honorait à la fois sa participation financière annuelle au syndicat et contribuait au fonctionnement des piscines de Grand Belfort comme 17 autres communes. Le conseil communautaire qui a entériné cette décision a permis de rendre effectif la sortie de ces 18 collectivités. La commune économise ainsi environ 15000€ annuels. La dissolution du syndicat est en cours. La communauté de communes des Vosges du Sud a pris la gestion de l'équipement sportif comme le font Grand Belfort et celle du Sud Territoire pour leurs piscines respectives.

À compter de la prochaine rentrée scolaire, les enfants se rendront à la piscine à Belfort.



Prévention routière

La Prévention Routière recherche des bénévoles pour effectuer des interventions dans le cadre du risque routier. Vous pouvez les contacter à : benevolat@preventionroutiere.asso.fr

ou rendez-vous sur le site internet :

www.preventionroutiere.asso.fr/devenir-benevole/



Mairie de Foussemagne - 11 rue d'Alsace - 90150 Foussemagne - www.foussemagne.com

Contact : 03 84 23 34 40 ; secretariat@foussemagne.com ; @foussemagne ; facebook.com/mairiedefoussemagne
Horaires d'ouverture : lundi et jeudi : 16h-18h ; mercredi et samedi : 10h30-12h ; ou sur rendez-vous

IPNS- Ne pas jeter sur la voie publique

Tribune du commerçant

Vous l'aurez sans doute aperçu, depuis fin 2023, le food truck « CHEZ LE VOISIN KEBAB » est à Fousse-magne, place du Moulin, chaque vendredi soir de 17h à 21h.

Mustafa, dit « Mouss », de Luxeuil Les Bains, vous accueille avec bonne humeur et prépare à votre guise, hamburger, tacos, kebab, nuggets, steak haché, escalope de poulet, frites...

Pour commander, appelez le 06.41.45.40.71.

Paiement par chèque bancaire ou espèce uniquement.

Vous pouvez également retrouver « CHEZ LE VOISIN KEBAB » à Bessoncourt, le mardi soir aux mêmes horaires.



Numéros surtaxés et abonnements internet : attention aux pièges

Je ne comprends pas un montant inhabituel sur ma facture mobile ou fixe et je pense être victime d'une fraude aux numéros surtaxés ? Je dépose un signalement sur www.surmafature.fr

Je suis victime d'un message ou un appel non sollicité (spam) sur mon téléphone ? Je le signale au 33700 ou sur www.33700.fr

Je veux signaler un problème de consommation avec un professionnel et me renseigner sur mes droits ? Je dépose un signalement sur www.signal.conso.gouv.fr



Directeur de la publication : Arnaud Miotte

Responsable de la rédaction : Joëlle David

Rédaction : Olivier Richard

Crédits images : mairie de Fousse-magne et internet

Conception graphique, mise en page et impression : mairie de Fousse-magne

Anciens numéros : <https://www.fousse-magne.fr/bulletins-municipaux.htm>



Mairie de Fousse-magne - 11 rue d'Alsace - 90150 Fousse-magne - www.fousse-magne.com

Contact : 03 84 23 34 40 ; secretariat@fousse-magne.com ; @fousse-magne ; facebook.com/mairiedefousse-magne

Horaires d'ouverture : lundi et jeudi : 16h-18h ; mercredi et samedi : 10h30-12h ; ou sur rendez-vous

IPNS- Ne pas jeter sur la voie publique

Le P'tit Prince... La vitrine

Nouvelle année, nouvelles idées

Depuis le début de l'année, une nouvelle activité de transition adaptée à l'âge des enfants a été introduite à la fin du repas pour leur permettre d'appréhender au mieux le restant de la journée.

« Comment vas-tu aujourd'hui ? », une activité où les enfants de petite et moyenne section, expriment leurs ressentis au moyen d'images de Petit Loup.

« Découvre une histoire » est un moment de lecture partagé avec les grandes sections, les CP et les CE1. Cette lecture contribue à nourrir leurs besoins intellectuels « lire, découvrir, rêver ».

Actuellement, nous lisons « Le Petit Prince » d'Antoine de Saint-Exupéry.

A partir de 16h30, l'histoire est retranscrite sur des dessins réalisés par les enfants.

A l'occasion des 80 ans du petit prince, le centre organise jusqu'au 17 Mars 2024 un concours de dessins.



Rappel sur le RPI et les communes

Les communes de Reppe et de Fousse-magne ont créé le Syndicat Intercommunal pour la Gestion du Regroupement Pédagogique Intercommunal, dit le RPI. De fait, **les deux communes ont transféré leur compétence scolaire** au syndicat. L'autorité compétente est ainsi la présidente du RPI et non les maires, l'organe délibérant est le conseil syndical et non les conseils municipaux. Le budget est autonome (mais financé en grande partie par les communes).